



Projet Centre médical Berger au 1000, chemin Sainte-Foy

Règlements R.V.Q. 3177 et R.C.A.1V.Q. 483

Assemblée publique de consultation

9 mai 2023

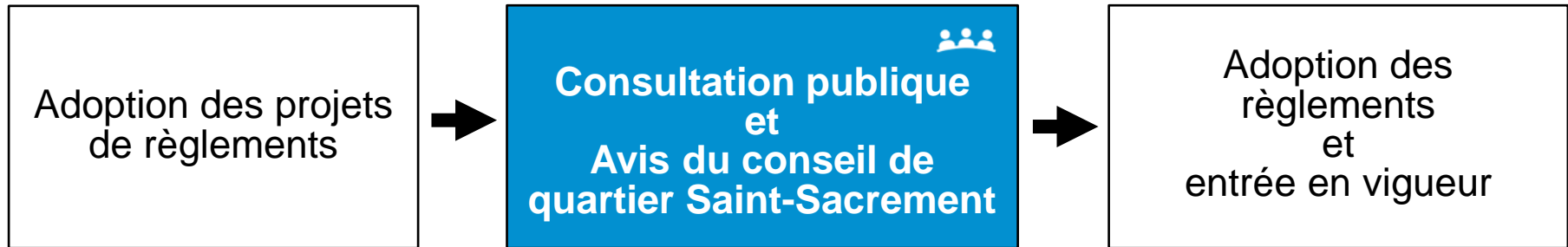
Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : PPU et réglementation d'urbanisme

- Présentation des projets de modifications réglementaires
- Questions et commentaires



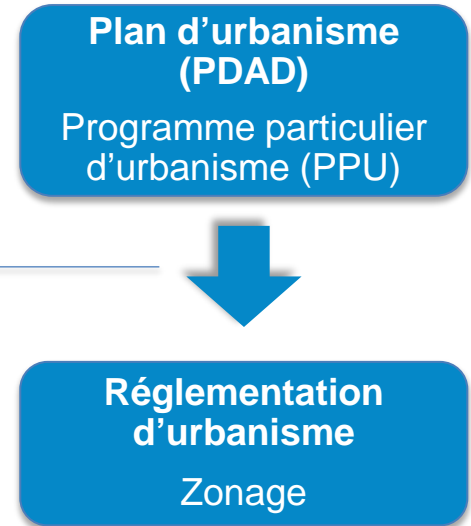
Objectif de l'activité

Explication du processus de modifications réglementaires

- Adoption d'un **projet de règlement** modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement **relativement au PPU**
R.V.Q. 3177

- Adoption d'un **projet de règlement** modifiant le **règlement d'urbanisme** de l'arrondissement par obligation de **concordance** (pas d'approbation référendaire)
R.C.A.1V.Q. 483

Consultation **simultanée** sur les 2 projets de règlements



Localisation et contexte

Localisation

Hôpital du
Saint-Sacrement



- Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Quartier de Saint-Sacrement
- Centre médical au 1000, chemin Sainte-Foy



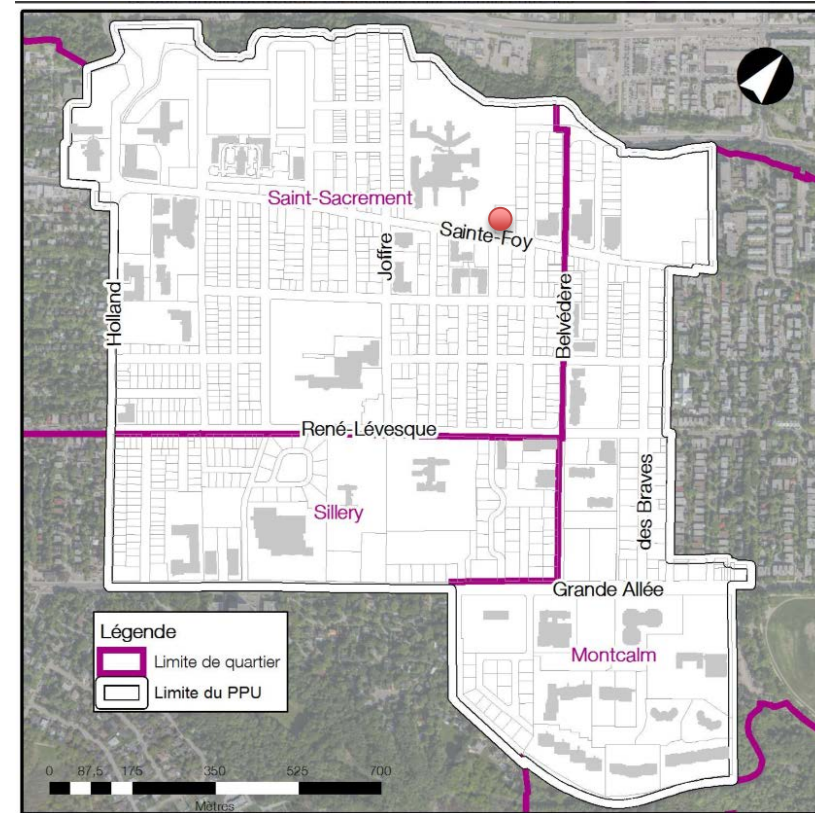
Projet

- Le Centre médical Berger opère un bloc opératoire
- Le Centre souhaite pouvoir offrir des séjours post-opératoires de plus de 24h à la suite de certaines chirurgies (4 lits projetés)
- Le projet consisterait en un réaménagement intérieur sans modification extérieure du bâtiment
- Usage requis : P6 établissement de santé avec hébergement
- Usage actuellement autorisé : P5 établissement de santé sans hébergement



PPU pour le pôle urbain Belvédère

- Qu'est-ce qu'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) ?
 - Outil de planification du territoire qui permet d'orienter le développement d'un secteur stratégique de la ville en y présentant une vision
 - Annexe du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD)
- La modification demandée est conforme à l'objectif suivant du PPU :
 - Développer les secteurs d'emplois et de services existants, notamment dans le secteur Chemin Sainte-Foy (entre les avenues Joffre et Chouinard)



Modifications réglementaires

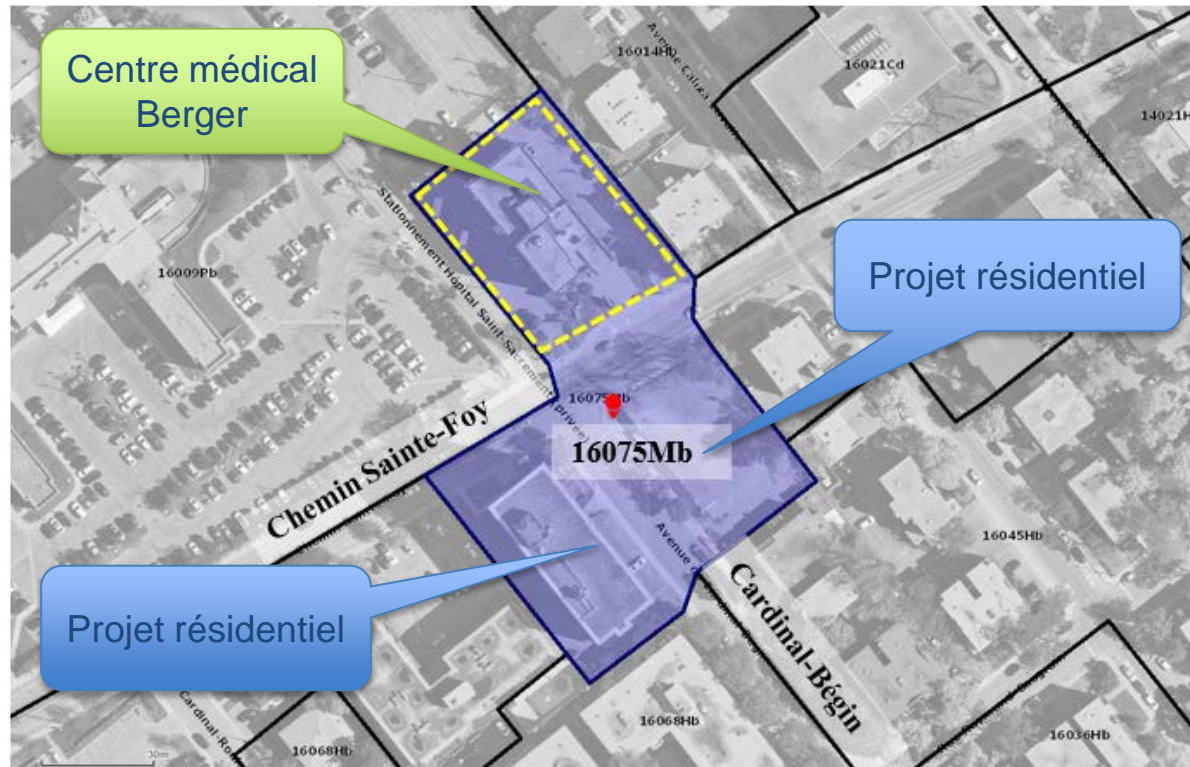
Modifications réglementaires

- **Usages autorisés :**

- H1 Logement
- C1 Services administratifs
- P3 Établissement d'éducation et de formation
- P5 Établissement de santé sans hébergement
- R1 Parc

- **Usage à ajouter :**

- P6 Établissement de santé avec hébergement

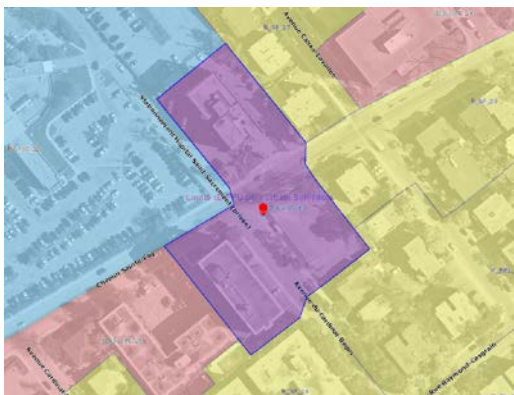


Modifications réglementaires

Modification du PPU pour le pôle urbain Belvédère

R.V.Q. 3177

Ajouter P6 Établissement de santé avec hébergement dans l'aire d'affectation CD/Su_SF_80



Modification au règlement d'urbanisme par concordance

R.C.A.1V.Q. 483

Ajouter P6 Établissement de santé avec hébergement dans la zone 16075Mb



Prochaines étapes

Étape	Date (2023)
Consultation publique conjointe et demande d'opinion au conseil de quartier Saint-Sacrement	9 mai
Conseil de la Ville : Adoption du règlement modifiant le PPU R.V.Q. 3177 (si rétroaction positive)	16 mai
Conseil d'arrondissement : Adoption du règlement modifiant le règlement d'urbanisme R.C.A.1V.Q. 483 (si rétroaction positive)	12 juin